

# Résolution

Considérant :

qu'une pétition a été remise au Conseil communal,  
que le Conseil communal a accepté, en date du 13 décembre 2013, de renvoyer cette pétition à la Municipalité,  
que le Conseil communal a assorti cette dernière décision d'une interpellation, que la Municipalité a rédigé une réponse à cette interpellation du 10 février 2014,  
que la Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de sa réponse,

Les signataires soumettent au Conseil communal la résolution suivante :

- **Le Conseil communal s'oppose à la construction d'une nouvelle autoroute à ciel ouvert sur le territoire communal.**

Bussigny, le 3 avril 2014

---

Grégoire Trottet

Pierre Jacquiard

Catherine Wenger